

**Commune de LA CHAPELLE-MOULIERE****PERMIS DE CONSTRUIRE  
PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande de Permis de Construire Maison Individuelle déposée le 04/04/23 et complétée le 04/05/2023		Dossier N° : <b>PC 86058 23 X0003</b>	
par :	Madame Valérie BOREE	pour :	Construction d'un local clos et couvert avec préau accolé
demeurant à :	2 lieudit Les Maillets 86210 LA CHAPELLE-MOULIÈRE	sur un terrain sis à :	2 lieudit Les Maillets LA CHAPELLE- MOULIERE
représenté par :		Surface de plancher :	36,96 m <sup>2</sup>
		Nb bâtiments :	
		Nb de logements :	
		Destination :	Habitation

**Le Maire,**

VU la demande susvisée ;

VU le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA CHAPELLE-MOULIERE approuvé le 4 mai 2004, révisé en date du 18 janvier 2011, modifié en dates du 30 août 2006 et du 25 septembre 2012 et notamment la réglementation applicable à la zone Ne ;

VU la prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble des communes de Grand Poitiers en date du 25 juin 2021 ;

**ARRETE****Article 1** : Le **PERMIS DE CONSTRUIRE** est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée sous les réserves suivantes ;

- Les eaux pluviales seront évacuées avec celles du bâtiment existant.

**Fait à LA CHAPELLE-MOULIERE,**Le 15 mai 2023  
Le Maire suppléant